

Informations Pass-sanitaire

Notre établissement est heureux de vous accueillir cet été.

L'accès au camping et à votre hébergement ou emplacement n'est pas soumis à la présentation d'un pass sanitaire. L'accès au bloc sanitaire est soumis au même protocole que l'an passé.

Afin de vous permettre de profiter en toute liberté de votre séjour, et suite aux récentes annonces gouvernementales, vous devrez présenter qu'une seule fois, à votre arrivée, votre pass sanitaire sous format numérique ou papier.

Ce pass valide vous permettra de profiter de l'ensemble des lieux de détente et de loisir, piscine et restaurant, de notre établissement pendant toute la durée de vos vacances.

A compter du 1^{er} Aout les personnes majeurs qui n'auront pas le pass valide (sous réserve de modification plus favorable d'ici le 1^{er} Aout :

- ne pourront pas accéder à la piscine : le lac de cratère : Gour de Tazenat, à 8 km du camping est ouvert à la baignade
- Ne pourrons pas accéder au snack et sa terrasse : mais pourrons commander à l'emporter tout le contenu de notre carte, qui vous sera servi à l'extérieure sur le coté réception.

Le pass sanitaire se présente sous forme numérique ou papier ; il s'agit d'une preuve soit :

- de schéma vaccinal complet :
 - 1 semaine après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
 - 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson de Janssen) ;
 - 2 semaines après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).
- de test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 48h
- ou de test RT-PCR positif attestant du rétablissement du Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Si vous résidez hors de France :

Pour les personnes non vaccinées (schéma complet de vaccination), il faut présenter le résultat négatif d'un test PCR ou d'un test antigénique (TAG) réalisé moins de 72 heures avant le départ.

Pour le Royaume-Uni, l'Espagne, le Portugal, Chypre, les Pays-Bas et la Grèce un test est exigé au départ de moins de 24 h pour les personnes non vaccinées.

Afin de nous permettre de vous accueillir dans les meilleures conditions et vous éviter l'attente à l'accueil, nous vous remercions de bien vouloir compléter les renseignements dans le contrat ci-joint.

N'hésitez pas en cas de question à vous rapprocher de nous.